

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
20 DECEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rampe des Grottes –
Avenants n° 1 à la
convention de mandat
de maîtrise d'ouvrage et
à la convention de
maîtrise d'œuvre**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 décembre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 janvier 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille sept, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAIAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL*, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER*, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13-03-04-06-07-16-17)

*Monsieur HAIAT (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05)

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13)

*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs)

*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Madame CADOREL à Monsieur MOREL

*Monsieur RAVEL à Madame CROS

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Monsieur BINET à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

OBJET : RAMPE DES GROTTES - AVENANTS N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

RAPPORTEUR : Madame CROS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, Madame Jeanne Louis-Dreyfus et la Société Foncière Lyonnaise ont décidé d'entreprendre les travaux de réhabilitation des vestiges du Château Neuf (escalier central, Rampe des Grottes et Mur des Lions) situés sur le territoire de la commune.

Le 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de mandat avec Madame Jeanne Louis-Dreyfus et la Société Foncière Lyonnaise, par laquelle ces derniers délèguent la maîtrise d'ouvrage à la Ville pour la réalisation des travaux. La convention de maîtrise d'œuvre a également été signée par la Ville et Monsieur Philippe Oudin, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Depuis, le mur de retour bordant l'escalier central, appartenant au Pavillon Henri IV (propriété de la Société Foncière Lyonnaise), s'est partiellement écroulé. Sa reconstruction est nécessaire et doit être intégrée dans les travaux.

Par ailleurs, Monsieur Oudin a proposé, en complément, la surélévation du mur de clôture de la propriété Louis-Dreyfus, la pose de grilles ouvragées pour une protection contre l'intrusion ainsi que la réalisation d'une rampe pour faciliter l'accès aux poussettes et aux vélos le long de l'escalier central.

Ces modifications concernent uniquement la première phase des travaux et entraînent une modification de son enveloppe financière fixée désormais à 708 377,97 € T.T.C. (valeur 2007), se décomposant comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| ▪ Propriété Société Foncière Lyonnaise (Pavillon Henri IV) : | 221 204,53 € T.T.C. |
| ▪ Propriété Louis-Dreyfus : | 275 684,67 € T.T.C. |
| ▪ Propriété Ville : | 211 488,77 € T.T.C. |

Il est nécessaire de conclure un avenant à la convention de mandat et à la convention de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte ces modifications.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Oudin,
- l'avenant n° 1 à la convention de mandat avec les propriétaires privés,
- tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur BINET (pouvoir à Madame FRYDMAN) s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

